DEPARTEMENT: GARD ARRONDISSEMENT: LE VIGAN

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil de la Communauté de Communes de l'Aigoual

Séance du 28 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt huit avril à 9 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou salle « Cavalier Bénézet », sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Présents: DURAND Yves - SALTET Guy - MARTIN Michel - PATRINOS René - CRISTIANI Alain - THION Jean-Claude - D'ARNAL Christiane - EYRAL Véronique - VIVENS Lucien - FESQUET Jérôme - VIDAL Thomas -DUCHESNE Christian - BALSAN Jacques - GRIMAUD Danielle - GOUNELLE Arlette - DELORD Martin -AMASSE Nicole - ANDREO Grégoire - CASTEILTORT Claude - ARNAL Frédéric - BERTRAND Yvette - MACQ Madeleine - CALAZEL André - BROUILLET Bernard.

Objet: Avenant N°1 de travaux de l'entreprise SARL TSM – Lot N°7 « Serrurerie » -Aménagement des futurs bureaux de la Communauté de Communes de l'Aigoual

L'avenant a pour objet de prendre en compte des modifications sur le lot N°7 « Serrurerie » de l'entreprise SARL TSM dans le cadre des travaux d'aménagement des futurs bureaux de la Communauté de Communes de l'Aigoual.

Les modifications rendues nécessaires pour adapter le projet à son utilisation concernent :

Plus values en HT:

- Fourniture et pose de grillage rigide : 3 150,00 €
- Fourniture et pose de portillon identique que le grillage : 450,00 €
- Fabrication et pose de gardes corps suivant escalier extérieur : 502,50 €
- Fermeture trappe silo à bois cadre en U monté sur charnière et poignée de levage : 650,00 €
- Fabrication et pose porte entrée silo : 800,00 €
- Fabrication cadre UPN recevant des planches bois amovibles retenue de granules : 560,00 €
- Fourniture et pose de grillage ht 1000 : 950,00 €
- Thermolaquage salle de réunion : 1 680,00 €

Moins values:

- Capotage silo : 4 200,00 €
- Echelle ascenseur : 600,00 €

Ces modifications génèrent une plus value de 3 942,50 € HT soit 4 715,23 € TTC. Il s'ensuit que le nouveau montant du marché est de 38 082,50 € HT soit 45 546,67 € TTC.

Le Président,

L'AIGOUAL

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte la plus value de 3 942,50 € HT;
- Donne pouvoir au Président pour signer l'avenant N°1 de l'entreprise SARL TSM.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

ACTE ADMINISTRATIF DEPOSE LE Martin DELORD SOUS-PREFECTURE DU VIGAN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission En Sous-Préfecture le 10 MAI 2012

De la publication le

2 1 MAI 2012